

Présentation des TPE, les travaux personnels encadrés

« Les TPE sont un enseignement obligatoire en classe de première générale. Leur durée s'étale sur 18 semaines maximum à partir du début de l'année scolaire de première »¹.

Il s'agit d'un travail pluridisciplinaire : cette année, les élèves de première ES 4 sont encadrés par deux professeurs, l'une de sciences économiques et sociales, l'autre d'histoire et de géographie. Les élèves doivent travailler de manière collaborative, en équipe si possible de trois, avec une certaine autonomie.

Chaque groupe doit d'abord se choisir un sujet, qui doit impliquer les deux disciplines et se référer à un des thèmes nationaux². Après avoir déterminé une problématique et un plan y répondant, les élèves du groupe doivent se partager le travail et se lancer dans une recherche documentaire, pour finalement concevoir une production de leur choix (dossier, maquette, magazine, vidéo, pages internet, exposition, etc.).

« La forme dossier, fréquemment retenue par les élèves, ne doit pas aboutir à un montage d'information et de documents sans véritable appropriation du sujet et sans regard critique sur les sources utilisées »¹. La production doit être un travail original et ne pas violer la législation sur les droits d'auteur.

Lors de la dernière séance, le **2 février 2017**, les élèves remettent leur production, qui comporte obligatoirement une partie écrite, ainsi que leur carnet de bord (un cahier complété à chaque séance, montrant l'évolution du travail). La « note synthétique individuelle » est rédigée à cette occasion.

La soutenance orale se déroulera les 9 et 10 mars 2017. Sa durée dépend du nombre d'élèves dans le groupe, à raison de 10 minutes chacun, subdivisée en deux temps d'égale durée : d'abord une présentation par les élèves, puis une série de questions-réponses entre le jury et le groupe.

L'évaluation est individuelle :

- les deux professeurs-encadrant peuvent attribuer jusqu'à 8 points pour évaluer le travail effectué et l'investissement de l'élève ;
- les deux professeurs du jury (deux autres professeurs), disposent d'un total de 12 points, dont 6 pour noter la production et 6 autres pour la prestation orale³.

La note de TPE compte comme épreuve anticipée du bac ; « seuls sont pris en compte, pour le calcul de la note comptant pour l'obtention du baccalauréat, les points supérieurs à la moyenne de dix sur vingt affectés du coefficient 2 »⁴.

1 « TPE, classe de première des séries générales : mise en œuvre pédagogique à compter de la rentrée 2011 », note de service n° 2011-091 du 16 juin 2011, parue au *BOÉN* n° 26 du 30 juin 2011.

→ <http://www.education.gouv.fr/cid56642/mene1116130n.html>

2 « Classe de première des séries générales : liste des thèmes en vigueur pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 », note de service n° 2015-097 du 23 juin 2015. → http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90682

3 « Définition des modalités d'évaluation des TPE au baccalauréat, séries ES, L et S », note de service n° 2005-174 du 2 novembre 2005, parue au *BOÉN* n° 41 du 10 novembre 2005.

→ <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/41/MENE0502330N.htm>

4 « Épreuves du baccalauréat général », arrêté du 29 juillet 2005, paru au *JORF* du 25 août 2005 et au *BOÉN* n° 31 du 1^{er} septembre 2005. → <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/MENE0501645A.htm>

Calendrier des séances de TPE

N°	Dates	Programme des séances
1	8 septembre	Présentation des TPE ; composition du groupe ; début de la quête d'un sujet.
2	15 septembre	Constitution définitive du groupe ; délimitation précise du thème et du sujet.
3	22 septembre	Choix du sujet définitif ; ébauche d'une problématique.
4	29 septembre	Recherche documentaire.
5	6 octobre	Recherche documentaire.
6	13 octobre	Problématique définitive ; ébauche d'un plan.

Vacances d'automne

7	3 novembre	Recherche documentaire et réalisation de la production.
8	10 novembre	Recherche documentaire et réalisation de la production.
9	17 novembre	Recherche documentaire et réalisation de la production.
10	24 novembre	Recherche documentaire et réalisation de la production.
11	1 ^{er} décembre	Recherche documentaire et réalisation de la production ; oraux sur les sources.
12	8 décembre	Recherche documentaire et réalisation de la production.
13	15 décembre	Remise d'une première bibliographie ; réalisation de la production.

Vacances de fin d'année

14	5 janvier	Réalisation de la production.
15	12 janvier	Réalisation de la production.
16	19 janvier	Réalisation de la production.
17	26 janvier	Réalisation de la production.
18	2 février	Remise de la production et du carnet de bord ; rédaction de la fiche de synthèse.

Oraux de TPE : les 9 et 10 mars 2017.

Les thèmes d'étude sont imposés par le ministère de l'Éducation nationale pour les TPE. Pour l'année 2016-2017, il s'agit de⁵ :

Thèmes communs à toutes les séries	Thèmes propres à la série ES
L'aléatoire, l'insolite, le prévisible Éthique et responsabilité Individuel et collectif	Les inégalités Crises et progrès L'argent

⁵ « Liste des thèmes en vigueur pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 », note de service 2015-097 du 23 juin 2015 publiée au BOÉN n° 27 du 2 juillet 2015. → http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90682

Fiche-sujet provisoire

(à compléter et remettre à l'équipe enseignante le 15 septembre)

Composition du groupe ?	
Thème retenu ?	
Sujet(s) envisagé(s), en précisant éventuellement sa (leur) problématique ?	
Avez-vous une idée de la production finale ?	

Fiche-sujet définitive

(à compléter et remettre à l'équipe enseignante le 13 octobre)

Composition du groupe ?	
Thème retenu ?	
Problématique précise du sujet ?	
Plan provisoire ?	
Quelle sera la production finale ?	